

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges		Date d'inspection Le 15 décembre 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de permis 2024037	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi (température ressentie -19), j'observe la conformité pour le ratio d'une garderie éducative en milieu familial. Aucun enfant en bas âge lors de ma visite.
Observation de la sieste, de l'accueil des après-classes, du départ d'un après-classe et de la collation (compote).
Observation d'un bricolage de Noël pour mettre dans le sapin.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque _____ **Le 15 décembre 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative _____ Date _____

original signé par
Roseline Georges _____ **Le 15 décembre 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée _____ Date _____
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"